

Réunion du groupe de travail MAEE-ONG

Réunion du 5 juillet 2016

Procès-verbal

Liste des participants

Pour le Ministère des Affaires étrangères et européennes :

- Manuel Tonnar
- Frank Mertens
- René Lauer

Pour les ONG :

- Marianne Kraus (Cercle)
- Christine Dahm (Cercle)
- Rebecca Kirch (Cercle)
- Véronique Faber (Cercle)
- Richard Graf (ASTM)
- Catherine André (Caritas)
- Paul Delaunois (MSF)
- Stéphanie Wies (CIL)
- Monique Berscheid (TDH)
- Thierry Defense (SOS Faim)
- Béatrice Winandy (Croix-Rouge)

1) Approbation de l'ordre du jour

2) Projets de sensibilisation et éducation au développement

Le MAEE informe que l'année 2015 fut une année particulièrement riche en activités de sensibilisation et d'éducation au développement, notamment en raison de l'organisation de l'Année européenne pour le développement et la Présidence du Conseil de l'Union européenne au 2e semestre. Le traitement de tous ces dossiers était un réel défi et certains retards n'ont malheureusement pas pu être évités. Un nombre conséquent de demandes non conformes aux critères de financement ont par ailleurs rendu la tâche encore plus difficile.

Des discussions sont en cours afin de faciliter les aspects administratifs et d'améliorer la prévisibilité de la ligne budgétaire ED/sensibilisation. Le MAEE envisage notamment de ne verser qu'une tranche unique par an (et non deux comme actuellement), à partir de 2017. Ce mécanisme pourra cependant se faire qu'à condition que les ONG ne surbudgétisent pas les projets. En outre, tout nouveau projet ne pourra être instruit que si l'ONG aura remis tous les rapports dus dans les délais.

Les ONG demandent si le MAEE envisage une révision des lignes/rubriques budgétaires actuelles afin de tenir compte notamment des nouveaux métiers dans les ONG.

Le MAEE indique que ceci est budgétairement très difficile à mettre en œuvre et qu'il ne prévoit aucun changement en ce qui concerne la répartition des différentes lignes de financement. Une augmentation de la ligne ED/sensibilisation est cependant prévue pour 2017.

Suite à la demande des ONG de reconsidérer le non-cofinancement des voyages d'études (cf. lettre du Cercle du 29/06/2016), le MAEE indique son ouverture à discuter de ce point, mais comme élément entre autres dans le cadre d'une révision plus globale des Conditions générales sensibilisation/ED ensemble avec les ONG.

3) Lancement du travail de diagnostic et d'évaluation des besoins en renforcement de capacités des ONG

Le MAEE confirme le lancement de l'exercice d'auto-évaluation et de diagnostic des besoins en renforcement des capacités de l'ensemble des ONG agréées. Cet exercice a pour but de donner une vue d'ensemble des forces et faiblesses et des besoins des ONG, afin de partager les connaissances respectives et de créer d'éventuelles opportunités de coopération entre acteurs luxembourgeois.

Lors de la première phase de la procédure, chaque ONG sera contactée individuellement par la société en charge de l'évaluation qui les guidera tout au long de cette phase d'auto-évaluation. La deuxième phase consistera en un regroupement par secteurs d'intervention prioritaires des différentes ONG (5 groupes de travail par secteur) et une dernière phase prévue pour le mois de décembre dans laquelle le Cercle sera impliqué, consistera en la formulation des recommandations et l'échange de bonnes pratiques.

Le Cercle pose des questions sur la méthodologie et la démarche adoptée et regrette que cet exercice ne soit pas bâti sur le travail déjà effectué par le Cercle. Le MAEE rappelle que ce point figurait déjà à l'ordre du jour d'un groupe de travail MAEE-ONG et assure avoir pris en compte les différents éléments issus des travaux du Cercle et des évaluations commanditées par le ministère. Il s'agit d'un processus ouvert et toute suggestion concrète est la bienvenue.

4) Rapport annuel de la Coopération 2015

Le Cercle souhaite obtenir les chiffres 2015 de la Coopération afin de pouvoir participer à l'élaboration du rapport de « Aid Watch » de Concord. Le MAEE indique que la primauté du rapport annuel revient à la Chambre des députés, mais qu'il transmettra les données financières au Cercle dès que possible.

5) Nouveaux taux de cofinancement suite au paquet d'avenir: calendrier de la mise en œuvre

Comme prévu, la procédure législative débutera en automne 2016 pour une entrée en vigueur des textes à partir du 1^{er} janvier 2017.

6) Conditions d'accès à un accord-cadre

Les ONG remarquent que les nouvelles conditions générales du MAEE rendent la transition vers un accord-cadre plus difficile, voir impossible, car une ONG doit avoir réalisé au moins 9 projets durant les 3 dernières années si elle veut passer à un accord-cadre. Le MAEE confirme que les conditions d'accès à un accord-cadre seront adaptées dans un nouveau règlement grand-ducal et intégrées dans les nouvelles Conditions générales. Elles tiennent désormais compte de l'instrument des appels à proposition.

7) Assises de la coopération (septembre 2016)

Les trois thèmes transversaux retenus par le MAEE pour les Assises sont ceux de la bonne gouvernance, du changement climatique et du genre. Le Ministère informe que différents acteurs nationaux et internationaux ont été contactés et invités, mais qu'il reste en attente des confirmations. Les représentants des missions de la coopération seront présents. Quant au Cercle, il annonce un panel en rapport avec les droits de la personne.

8) Divers

En ce qui concerne les critères d'accès pour les ONG au « Fonds climat et énergie », le Cercle a rencontré le Ministère du développement durable et des infrastructures (Madame la Ministre Carole Dieschbourg et Monsieur le Secrétaire d'Etat Camille Gira). Le Cercle informe avoir formulé des suggestions concernant ces critères.